

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation de Philippe Randin : passage à la numérisation des salles de cinéma du canton

### **Rappel de l'interpellation**

*Les salles de cinéma du canton et d'ailleurs vivent une véritable révolution dans la projection des films. En effet, plusieurs salles de cinéma s'équipent de la nouvelle technique de la numérisation et des 3 D en lieu et place des bonnes vieilles bobines (35 mm) qui depuis les origines du cinéma ont été utilisées pour diffuser les images sur grand écran dans les salles.*

*Plusieurs salles de cinéma du canton sont déjà équipées de cette nouvelle technologie. Cette nouveauté est tout aussi révolutionnaire que l'a été le passage du noir-blanc à la couleur. La production cinématographique mondiale sort actuellement un film numérique en 3 D tous les 15 jours. Le succès des films AVATAR de James Cameron et Alice au pays des merveilles de Tim Burton en témoigne. Ces deux films ont enregistré des affluences record de spectateurs.*

*Les salles qui ne seront pas équipées du numérique 3D ne seront plus compétitives puisqu'elles n'auront plus l'accès à la grande distribution. En conséquence, elles devront inévitablement équiper leur cabine de projection de cette nouvelle technologie pour rester dans la course. Cela nécessite une dépense substantielle de l'ordre de 150'000 francs.*

*Cet important investissement n'est pas à la portée de toutes les salles de cinéma, plus particulièrement pour les nombreuses petites salles de notre canton. Elles vivent souvent grâce à la ténacité d'une association, de gérants motivés et passionnés et sont souvent soutenues par les collectivités locales. Le danger est grand de voir disparaître cette riche capillarité de salles de cinéma de notre canton.*

*Sur ce passage technologique obligé, je ne suis pas resté insensible aux propos M. Nicolas Bideau, Chef de la Section cinéma de l'Office fédéral de la culture, affirmant que la Confédération pourrait aider les salles à s'équiper.*

*Le canton de Vaud ne pourrait-il pas envoyer dans les plus brefs délais un questionnaire à tous les exploitants qui permettra d'établir un constat de l'équipement des salles actuelles, de savoir qui en sont les propriétaires et de quelles subventions elles bénéficient ?*

*Fort de cette photographie cinématographique, le canton pourrait-il être le porte-parole auprès de l'Office fédéral de la culture afin de solliciter un soutien financier ?*

*A cette occasion, le canton ne pourrait-il pas avoir une politique de subventions pour aider les collectivités ou associations à but non lucratif pour soutenir ces petites salles ?*

*(signé) Philippe Randin*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

Il est utile de rappeler que sur le plan technologique, la production cinématographique a fait de grandes avancées ces dernières années en passant d'un support analogique (les bobines 35 mm) au numérique tant en ce qui concerne la réalisation que la diffusion des films. Aujourd'hui, le support numérique s'impose comme la norme et va supplanter dans un délai relativement court les bobines de pellicule. Cette révolution technologique avance très vite car elle permet aux distributeurs et aux exploitants des salles de cinéma de réaliser de grandes économies sur le plan logistique et sur des frais de gestion des films. Selon les pronostics les plus vraisemblables, le support numérique aura totalement remplacé la diffusion des films sur support pellicule en Suisse dans moins de deux ans. Au-delà de cette date, il sera impossible pour les exploitants de recevoir les nouvelles sorties des films sur un support autre que le numérique. La conséquence pour les salles qui n'auront pas fait l'acquisition d'un système de diffusion numérique sera soit la fermeture pure et simple ou leur marginalisation et le classement de leurs salles dans la catégorie " ciné-club " si elles parviennent encore à se fournir en films anciens sur support pellicule.

Il faut également préciser que la numérisation des salles de projection peut se faire sans nécessairement se doter de la technologie de 3D qui est une technologie particulière de visionnement de films qui ont été tournés dans cette configuration. L'installation d'un système numérique assure la diffusion de tous les films tournés en version standard ou transférés sur un support numérique. Selon les informations disponibles, la numérisation d'une salle coûterait environ Fr. 120'000.-, montant auquel il faudrait ajouter la somme d'environ Fr. 30'000.- pour l'équipement d'une diffusion en technologie 3D. Il est précisé que l'approche financière contenue dans la présente réponse ne concerne que les coûts de numérisation.

### **" Radiographie " des salles de cinéma du canton**

En réponse à la question du député Randin demandant au Canton d'envoyer dans les plus brefs délais un questionnaire à tous les exploitants permettant ainsi d'établir un constat de l'équipement des salles actuelles et d'en connaître les propriétaires et les aides obtenues, le Service des affaires culturelles (SERAC) a mandaté la Fondation vaudoise pour le cinéma (FVC) - à qui il délègue la compétence d'octroyer les aides au milieu professionnel du cinéma - pour conduire une telle étude. La FVC a mené une étude exhaustive dans le courant de l'été 2010, en étroite collaboration avec l'association vaudoise des exploitants de cinémas. Il en ressort les éléments principaux suivants : le canton compte 33 cinémas, totalisant 65 écrans répartis sur 23 communes couvrant l'entier du territoire vaudois. Cela représente 12'426 fauteuils et 1'780'990 entrées par années, ce qui fait du canton de Vaud le parc de salles de cinéma le plus dense de la Suisse ; à noter que plusieurs salles se trouvent dans des régions touristiques et de montagne.

L'étude fait ressortir le besoin important en numérisation des salles, soit environ 25 salles. Une majorité des exploitants des salles commercialement viables pourront trouver par eux-mêmes les moyens financiers pour acquérir le matériel nécessaire. Par contre plusieurs autres ne pourront installer cet équipement sans aides des collectivités publiques (communes, canton, Confédération) ; leur avenir s'en trouvera gravement compromis. En effet, les petites salles situées dans les régions périurbaines ne disposent que de moyens financiers modestes et fonctionnent généralement sur un mode associatif impliquant fortement le bénévolat ; un investissement de l'ordre de Fr. 120'000.- pour la numérisation est dès lors hors de leur capacité financière propre.

Il est utile de rappeler le rôle important que jouent les salles de cinéma dans les petites villes ou dans les quartiers : ce sont des espaces de rencontres et d'échanges, riches en activités culturelles ; ils retiennent les jeunes sur place, font vivre un tissu social et culturel d'une importance certaine sur le plan local, sans que ces activités ne puissent cependant être commercialement rentables. De plus ces

salles assurent une programmation diversifiée, mettant à l'affiche autant les films diffusés dans les réseaux commerciaux, incluant les films suisses, que les productions cinématographiques non dominantes ou les ciné-clubs. La gestion de ces salles relève souvent d'un mouvement associatif très fort car conscient du rôle de " service public " que joue la présence d'un cinéma dans leur communauté.

### **Perspectives pour un soutien à la numérisation des salles**

Sur le plan des aides des pouvoirs publics qui pourraient être sollicitées pour la numérisation des salles de cinéma dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat relève que plusieurs contributeurs devraient être sollicités, outre lui-même sur la base d'un plan financier de trois ans. Ainsi, devraient être associées :

- les communes concernées (dans la mesure de leurs capacités financières respectives), qui devront s'impliquer dans le financement de l'équipement de leurs salles respectives, l'appui du canton via la LADE venant aider celles d'entre elles qui répondront aux critères de la LADE ;
- la Fondation vaudoise de la loterie, qui alloue régulièrement des dons pour des équipements culturels ;
- des fondations mécéniques ainsi que le secteur privé de l'économie.
- la Confédération, référence faite au message du Conseil Fédéral aux Chambres fédérales sur l'encouragement de la culture pour la période 2012 à 2015, qui mentionne spécifiquement des aides possibles aux exploitants de cinémas de l'ordre de un à deux millions de francs par année pour l'ensemble de la Suisse, fonds attribués selon des critères liés à la diversité et à la qualité de la programmation.

La part financière du canton de Vaud pourra quant à elle être assurée par la LADE, les cas devant être examinés selon les critères économiques et touristiques applicables aux salles situées dans des régions de montagne, ainsi que par un apport exceptionnel et unique de Fr. 75'000.-, dégagé sur les montants alloués à la Fondation Vaudoise pour le cinéma.

### **Mise en œuvre – évaluation – suivi**

La mise en œuvre et le suivi de cette opération exigeront un travail minutieux et important de traitement des demandes, de formulation des critères et des priorités, d'évaluation des besoins, d'appui aux recherches de financements complémentaires, et de suivi de l'utilisation des montants accordés.

Le Conseil d'Etat envisage de confier cette tâche à l'actuelle Fondation vaudoise pour le cinéma. En effet, celle-ci réunit les compétences-métier et a les contacts nécessaires avec les milieux concernés. C'est elle qui a produit l'analyse exhaustive des salles de cinéma dans le canton de Vaud. Cette Fondation transfèrera ses actifs et ses missions à la Fondation romande pour le cinéma, appelée à prendre le relais (courant 2011). Par ailleurs, il apparaît judicieux que certaines des missions de la Fondation vaudoise soient reprises par une association qui devra être créée et qui se concentrera sur l'aide à la numérisation des salles et recevra mandat du Canton de gérer ce dossier.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 février 2011.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*